



COMMUNIQUE DE PRESSE

FOOTBALL – AFFAIRE DU TOGO

SUCCES DE LA MEDIATION

Lausanne, 7 mai 2010 – Dans la procédure initiée par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), la Fédération Togolaise de football (FTF) et la Confédération Africaine de Football (CAF) ont conclu une transaction selon les termes suivants :

Le Président de la CAF a accepté de demander au Comité Exécutif, lors de sa séance du 15 mai 2010, de lever les sanctions excluant la FTF des deux prochaines éditions de la Coupe d'Afrique des Nations. De son côté, la FTF a reconnu qu'elle ne s'était pas conformée au règlement des compétitions de la CAF en relation au retrait de son équipe lors de l'édition 2010 de la Coupe d'Afrique des Nations.

Une séance de médiation a été dirigée par Monsieur Joseph S. Blatter, Président de la FIFA, aujourd'hui à Zurich/Suisse. Les deux parties s'étaient mises d'accord pour interrompre la procédure d'arbitrage qui était en cours devant le TAS afin de commencer une procédure de médiation sous la direction du président de la FIFA, qui est également médiateur du TAS. En février 2010, la FTF avait déposé un appel auprès du TAS pour demander l'annulation de la décision prise par le comité exécutif de la CAF d'exclure la FTF des deux prochaines éditions de la Coupe d'Afrique des Nations.

Déclarations données à la fin de la séance :

Joseph S. Blatter, Président de la FIFA : *« Je suis très heureux que nous ayons pu trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. La victoire, aujourd'hui, est pour l'ensemble du football, et en particulier du football africain. Ceci prouve que nous pouvons résoudre les litiges au sein de la famille du football en faveur de tous les acteurs de notre sport et en particulier les joueurs ».*

Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS : *« Compte tenu des circonstances émotionnelles de cette affaire, il était important que les parties puissent trouver une solution raisonnable pour mettre un terme à leur différend. C'est une excellente nouvelle également pour les joueurs de l'équipe togolaise et pour le TAS qui a pu mener cette médiation à son terme avec succès ».*

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Media Assistant. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : www.tas-cas.org